

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ORCIERES
Département des Hautes-Alpes**

SEANCE DU 20 JANVIER 2025

Convocation en date du : 13/01/2025
Nbre de membres en exercice : 15
Nbre de membres présents ou représentés : 13
Nbre de membres ayant pris part au vote : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le Vingt Janvier à Vingt Heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORCIERES légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick RICOU, Maire d'Orcières.

Étaient présents : Mr. BOUTON Jean-François, Mme GERVAIS Marie-Françoise, Mme GIRAUD-MOINE Martine, M. GIRAUD-MOINE Lionel, M. GIRAUD-TELME Michel, Mme REBOUL Fanny, M. REY Gérard, Mme RICOU Claude, M. RICOU Patrick, Mr. ROUIT Sébastien, M. SARRAZIN Bruno.

Absents représentés : M. HAUWILLER Julien (représenté par Mr ROUIT Sébastien)
M. RICOU Yannic (représenté par Mr RICOU Patrick)

Absents excusés : M. GIRAUD-MARCELLIN Gérard, Mme PRIMAULT Florence

Absents :

Secrétaire de séance : Mme REBOUL Fanny

2025.002 Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché à bon de commande pour le nettoyage des bâtiments communaux.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération 2022.086 du 11 octobre 2022 relatif au marché de prestation de services de nettoyage des bâtiments communaux conclu avec la société BOULIE NET.

Aujourd'hui il apparaît nécessaire d'intégrer au marché les prestations suivantes :

-Nettoyage et désinfection des Toilettes situées dans la salle « Pause au chaud », pour un montant de 9.90 € HT l'intervention ;

-Nettoyage complet de la salle « Pause au chaud » y compris tables et chaises, pour un montant de 37.46 € HT l'intervention.

Afin de permettre l'exécution de ces prestations de nettoyage supplémentaires, non prévues au moment de la conclusion du marché il convient d'insérer dans le Bordereau des Prix Unitaires par avenant n°1, les prestations citées ci-dessus.

Après avoir fait cet exposé, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'avenant n°1 au marché de prestation de services de nettoyage des bâtiments communaux, et de l'autoriser à signer ledit avenant correspondant,

Après discussion,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE**

A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

- **Approuve** l'avenant n°1 au marché de prestation de services de nettoyage des bâtiments communaux, dont le titulaire est la société BOULIE NET ;
- **Précise** que l'avenant n°1 porte sur l'intégration de deux prestations supplémentaires à savoir :
 - Nettoyage et désinfection des Toilettes situées dans la salle « Pause au chaud », pour un montant de 9.90 € HT l'intervention ;
 - Nettoyage complet de la salle « Pause au chaud » y compris tables et chaises, pour un montant de 37.46 € HT l'intervention.
- **Autorise** le Maire à signer ledit avenant ci-après annexé.

**Le Maire,
Patrick RICOU**

